

THÈME : ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN CARTES DE CONTRAINTES

Définition du thème

Cette cartographie localise les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain, prescrites par le gouvernement du Québec.

Les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain comprennent, en plus du talus, des bandes de protection à son sommet et à sa base, où différentes interventions doivent être réglementées.

Ces zones sont destinées à être intégrées au schéma d'aménagement et de développement des MRC pour la planification du territoire et le contrôle de l'utilisation du sol, conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1, art.5).

Géométrie

Point	<input type="checkbox"/>	
Ligne	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPEGT_CGT_I
Surface	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPEGT_CGT_s
Surface	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPEGT_Index_CGT_s

Zones de contraintes de glissement de terrain (linéaire)

ZPEGT_CGT_I

Nom attribut	Format	Obl.	Description de l'attribut
ETQ_CONTR	C 10	√	Étiquette des zones de contraintes de glissement de terrain
FAM_GLISS	C 160	√	Famille de glissement de terrain
DESCRIPTIO	C 254	√	Description de l'entité
DATE_PROD	C 20	√	Date de production de la cartographie

Liste des valeurs fixes des attributs du fichier ZPEGT_CGT_I

FAM_GLISS	ETQ_CONTR	DESCRIPTIO
Délimitation	ST Contr	Sommet de talus
	ST2 Contr	Sommet de talus double
	BT Contr	Base de talus
	LC Contr	Ligne de côte
Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs	RA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

**Zones de contraintes de glissement de terrain
(surfacique)**

ZPEGT_CGT_s

Nom attribut	Format	Obl.	Description de l'attribut
ETQ_CONTR	C 10	√	Étiquette des zones de contraintes de glissement de terrain
FAM_GLISS	C 160	√	Famille de glissement de terrain
DESCRIPTIO	C 254	√	Description de l'entité
DATE_PROD	C 20	√	Date de production de la cartographie

Liste des valeurs fixes des attributs du fichier ZPEGT_CGT_s

FAM_GLISS	ETQ_CONTR	DESCRIPTIO
Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain faiblement ou non rétrogressifs	NA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	NA1 talus	
	NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
	NA2 talus	
	NS1	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	NS1 talus	
	NS2	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	NS2 talus	
	NH	Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	NH talus	
	NR	Zone composée de roc et/ou de fragments de roc, susceptible d'être affectée par des chutes de bloc d'origine naturelle ou pouvant être déstabilisée par des interventions d'origine anthropique
	NR talus	
	NC	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
	NC talus	
Zones de contraintes relatives à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent	NHd	Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
	NI	Zone composée de dépôts meubles de nature indéterminée, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain faiblement ou non rétrogressifs et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent	E	Zone composée de dépôts meubles dont le talus a généralement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent
	NA1L	Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent
	NA1L talus	
	NS1L	Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent
	NS1L talus	
	NHL	Zone NH susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent
	NHL talus	
	NCL	Zone NC susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent
	NCL talus	
	E-NA1	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1
	E-NA2	Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique
	E-NS1	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1

	E-NS2	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS2
	E-NH	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NH
	E-NHd	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NHd
	E-NR	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NR
	E-NC	Zone E pouvant contenir des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain fortement rétrogressifs	RA1 Sommet	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
	RA1 Base	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs et aux glissements fortement rétrogressifs	RA1-NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain fortement rétrogressifs et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent	E-RA1 Base	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone adjacente RA1 Sommet

Index cartographique des zones de contraintes de glissement de terrain (surfacique)

ZPEGT_Index_CGT_s

Nom attribut	Format	Obl.	Description de l'attribut	
NUM_5000	C	16	✓	Numéro de la feuille SQRC (Système québécois de référence cartographique)
Nom	C	50	✓	Nom de la feuille (Commission de toponymie du Québec)
Version	C	10	✓	Version de la feuille
Date_prod	C	25	✓	Date de production de la cartographie
Descriptio	C	50	✓	Indique s'il s'agit d'un secteur cartographié ou non cartographié
Lien	C	254	✓	Nom du fichier pdf relié à la feuille
Internet	C	254	✓	Adresse internet du serveur contenant les feuilles en format pdf
Hyperliens	C	254	✓	Hyperlien pour le téléchargement de la feuille en format pdf

Liste des valeurs fixes des attributs du fichier ZPEGT_Index_CGT_s

DESCRIPTIO	
Secteur cartographié	À l'intérieur d'une feuille SQRC, territoire couvert par la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain réalisée par le ministère des Transports du Québec. Ces secteurs incluent des portions de terrain non-zonées car ils ne rencontrent pas les critères utilisés dans la méthode de cartographie du MTQ.
Secteur non-cartographié	À l'intérieur d'une feuille SQRC, territoire où la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain n'a pas été réalisée par le ministère des Transports du Québec.

Règles d'interprétation et particularités

- Les zones dont le code débute par la lettre N sont sujettes à des glissements de terrain de faible étendue (faiblement ou non rétrogressifs) alors que celles débutant par la lettre R le sont à des glissements de terrain de grande étendue (fortement rétrogressifs).
- La 2^e lettre du code désigne la nature du matériau de chacune des zones. Les lettres A, S, H et C indiquent respectivement un sol à prédominance argileuse, sableuse, hétérogène et colluvionnaire tandis que R indique que le talus est composé de roc.
- Les chiffres 1 et 2 annoncent un degré décroissant de sévérité où des normes sont applicables pour des zones de même famille (N ou R) et constituées de sols de même nature (A et S).
- Les zones dont le code débute par la lettre E sont susceptibles de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
- Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement mais indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la possibilité de l'être est extrêmement faible.
- Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie. Leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées.
- L'utilisation des zones de contraintes en données vectorielles superposées à une image aérienne dans une plateforme cartographique peut parfois occasionner un décalage entre les informations, dû à l'imprécision planimétrique du fond de carte utilisé.
- À noter que les données diffusées via Territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constituent la version officielle.
- Pour consulter les orientations gouvernementales pour les glissements de terrain dans les dépôts meubles : [Orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vigueur \(OGAT\) | Gouvernement du Québec](#)